

Février 2009

Dossier de presse



Inauguration

de la Résidence Sociale

"Geneviève de Gaulle-Anthonioz"

2-4 rue Gabriel Mortillet
77500 Chelles

MARDI 10 FEVRIER 2009

À 11H30

**82 logements autonomes,
meublés, tout équipés**

Responsable de Programmes :
Sylvain Groise

Conducteur d'opération :
Alain Deffontaine

Directeur Départemental Seine-et-Marne :
Donatien Kivouvou

Directrice Agence Seine-et-Marne :
Pascale André

Maîtrise d'œuvre :
Cabinet d'Architecture Bosom & Onate



Contacts Presse

Claire Jouany
claire.jouany@adoma.fr
Tél : 01 70 36 07 53
Mobile : 06 22 77 30 02



Direction Régionale Ile-de-France
14, rue de l'Eglise
75015 Paris
www.adoma.fr

Sommaire

L'historique et le contexte de l'opération	2
Qu'est-ce qu'une résidence sociale ?	3
La Résidence Sociale " Geneviève de Gaulle-Anthonioz"	4
Une résidence certifiée Qualitel	5
Des logements autonomes, meublés et équipés	6
Une redevance tout compris	7
La clientèle accueillie	7
Un logement attribué par une commission	8
Un accompagnement personnalisé	9
La gestion : le savoir-faire d'une équipe	10
Le financement de l'opération	11
Adoma en Ile-de-France	12
Adoma dans le département de la Seine-et-Marne	14
Un patrimoine en pleine rénovation	15
Adoma, en bref et en chiffres	16

L'historique & contexte de l'opération

Adoma a construit la première résidence sociale de Chelles, en partenariat avec la Ville, le Conseil Régional, le CIL 77 et la préfecture de Seine-et-Marne.



La construction de cette nouvelle résidence sociale “Geneviève de Gaulle-Anthonioz” répond à un double objectif :

- **Le relogement d'une partie des résidents** du foyer de travailleurs migrants situé au 6 bis rue Carnavalet, permettant ainsi sa réhabilitation inscrite comme opération prioritaire au plan quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants.
- **L'accueil des habitants de la commune** disposant de ressources trop modestes pour avoir accès dans l'immédiat à des logements pérennes : jeunes, familles mono-parentales, couples et isolés

Contacts Presse

Claire Jouany
claire.jouany@adoma.fr
Tél : 01 70 36 07 53
Mobile : 06 22 77 30 02

Qu'est-ce qu'une résidence sociale ?

- Définie par décrets en décembre 1994, la résidence sociale constitue un outil de lutte contre l'exclusion dans le domaine du logement.
- L'ouverture et le bon fonctionnement d'une résidence sociale impliquent une étroite collaboration entre Adoma et les partenaires locaux.
- La création d'une résidence sociale se fait toujours avec l'accord des élus.
- Lieu de mixité sociale, une résidence sociale peut accueillir des personnes disposant de ressources très modestes et dont les parcours et les situations sont très diverses : recherche d'un stage ou d'un emploi, formation professionnelle, contrat précaire, réinsertion professionnelle...
- Véritable maillon dans le parcours du logement, la résidence sociale propose des logements transitoires.
- La résidence sociale est destinée en priorité aux personnes d'une commune ou d'une agglomération ayant des difficultés de logement.
- La période de séjour doit permettre aux personnes accueillies de se consacrer à leur projet social et/ou professionnel et à leur relogement dans le parc social. Elle est déterminée par convention entre les partenaires et peut varier de quelques mois à deux années.

Dans le cadre du maintien pour cette résidence de la fonction d'accueil de populations migrantes, traditionnellement logées dans les foyers de travailleurs migrants, la durée de séjour n'est pas limitée.

Depuis 1994, Adoma a ouvert 218 résidences sociales sur l'ensemble du territoire national, dont 60 en Ile-de-France.

Contacts Presse

Claire Jouany
claire.jouany@adoma.fr
Tél : 01 70 36 07 53
Mobile : 06 22 77 30 02

La Résidence Sociale “Geneviève de Gaulle-Anthonioz”

A 15 minutes en bus de la gare RER Chelles Gournay
A 5 minutes à pied du Centre Commercial 2
Au cœur d’un quartier tout neuf



C’est dans la Z.A.C. de l’Aulnoy, un nouveau quartier aménagé au sud de la ville dès 2005, qu’Adoma a acquis pour un montant de 393 341 € H.T. (470 436 € TTC) un terrain de 1158 m², avec l’appui de la ville de Chelles, à deux pas du Centre Commercial 2.

Le cabinet d’architecture Cabinet d’Architecture Bosom & Onate a opté pour la conception d’un bâtiment unique de quatre étages parfaitement intégré dans l’urbanisme d’un quartier en plein aménagement. L’immeuble est composé de deux parties bien distinctes : la « tête » coiffée d’une toiture à quatre pentes, disposée face au rond-point et visible de loin ; un « corps » secondaire derrière la « tête » avec un retrait au quatrième étage coiffé d’un toit à deux pentes. Les façades du rez-de-chaussée sont habillées de plaquettes de briques. La corniche en béton blanc souligne cette particularité du socle de l’immeuble.



L'entrée de la résidence est sécurisée par un digicode, avant le hall où sont disposées les boîtes aux lettres et regroupés les locaux et différents services destinés à faciliter la vie quotidienne des résidents et permettre la convivialité : un bureau pour l'accueil administratif, un bureau dédié à l'accompagnement social, une salle polyvalente pour les animations ou réunions d'information, un local lingerie, une laverie avec lave-linge et sèche-linge en libre-service. Le parking est situé en sous-sol.

L'Agence de Seine-et-Marne, précédemment située à Noisiel, a également intégré en janvier 2009 ses nouveaux bureaux conçus au rez-de-chaussée de l'immeuble, avec un accès différencié de celui de la partie logements.

Une résidence certifiée Qualitel

La résidence "Geneviève de Gaulle-Anthonioz" a obtenu la certification Qualitel, attestant ainsi de la qualité technique de cette construction, qui a répondu aux exigences en matière de confort et d'économie.

Quatre critères essentiels au confort et à la qualité de vie des résidents ont été garantis :

- La qualité acoustique, isolant le logement du locataire des bruits extérieurs et intérieurs. Pour cela, le renforcement des qualités acoustiques de la toiture, des murs extérieurs, des baies vitrées, des bouches d'entrée d'air et des planchers intermédiaires a été effectué.
- Le confort thermique avec une isolation des murs, des planchers, des toitures, portes d'entrée et fenêtres et la performance énergétique avec une maîtrise de l'énergie et une aération adaptée au bâtiment et à son mode d'occupation.
- La qualité des équipements au sein des logements.
- La maîtrise des charges

Contacts Presse

Claire Jouany
claire.jouany@adoma.fr
Tél : 01 70 36 07 53
Mobile : 06 22 77 30 02

Des logements autonomes, meublés, équipés



Le chantier de construction a débuté en janvier 2005. Malheureusement la faillite d'une entreprise gros-œuvre quelques mois plus tard a nécessité l'interruption des travaux et le lancement d'un nouvel appel d'offres.

Après vingt-trois mois de travaux (septembre 2006 à juillet 2008) et un investissement total de 6 477 475 € TTC, la résidence sociale "Geneviève de Gaulle-Anthonioz" a ouvert ses portes en juillet 2008 et offre une capacité d'accueil de 82 logements autonomes entièrement meublés et équipés :

- 43 studios T1 de 16 m²
- 28 studios T1' de 20 m², dont 5 sont adaptés aux personnes à mobilité réduite et notamment des personnes âgées
- 7 studios T1' de 24 m²
- 4 studios T1Bis de 30 m² adaptés aux personnes à mobilité réduite

Les logements sont desservis par un ascenseur pour en faciliter l'accès notamment aux résidents les plus âgés.

Contacts Presse

Claire Jouany
claire.jouany@adoma.fr
Tél : 01 70 36 07 53
Mobile : 06 22 77 30 02

Une redevance tout compris

Ces logements sont soumis au paiement d'une redevance qui comprend le loyer, les charges (eau chaude et froide, électricité, chauffage, blanchissage des draps, entretien et maintenance des espaces collectifs, mobilier). Ils sont équipés en prises de télévision et de téléphone.

Les logements sont conventionnés à l'Aide Personnalisée au Logement (APL), dont le montant calculé selon les revenus du résidant, est versé directement à Adoma qui le déduit lors du paiement de la redevance. Ainsi, le résidant ne s'acquitte chaque mois que d'un reste à payer adapté à ses ressources et à sa situation familiale.

A titre d'exemple :

- Pour une personne bénéficiant du RMI et habitant un studio de 16 m² dont la redevance est de 350 €, l'estimation du « reste à payer » après déduction de l'APL est de 39,24 €.
- Pour une personne isolée ayant la charge de sa famille à l'étranger, percevant le SMIC et habitant un studio de 20 m² dont la redevance est de 364 €, l'estimation du « reste à payer » après déduction de l'APL est de 238,63 €.
- Pour une famille (1 couple avec 1 enfant) percevant le RMI et habitant le logement de 30 m² dont la redevance est de 526 €, l'estimation du « reste à payer » après déduction de l'APL est de 57,13 €.

La clientèle accueillie

La résidence accueille un public mixte : d'une part des anciens travailleurs migrants vieillissants et d'autre part des personnes disposant de ressources très modestes qui ne trouvent pas à se loger dans le parc traditionnel.

53 des 82 studios de la résidence "Geneviève de Gaulle-Anthonioz" sont occupés par les anciens résidents du foyer rue Carnavalet, en réhabilitation depuis novembre 2008. Il s'agissait d'un des premiers foyers pour travailleurs migrants construits en 1966 d'une capacité de 140 chambres de 4,5 m².

Ce sont des hommes isolés migrants, majoritairement issus du Maghreb, âgés de plus de 60 ans, à la retraite.

Les 29 logements restants accueillent un public jeune : 14% des résidents sont âgés de moins de 35 ans, 8% de moins de 26 ans.



Au sein de la résidence, les personnes vivant seul représentent 96 % des locataires. Ce sont des hommes (56%), majoritaires du fait de la présence des anciens résidents du foyer de Carnavalet. Les familles monoparentales symbolisent l'accueil du nouveau public. Elles sont à ce jour au nombre de 10 dont 9 mères avec enfants et 1 père avec enfant. Trois couples avec enfant ont également emménagé.

L'ensemble des résidents dispose de ressources très modestes, puisque la moitié d'entre eux a des revenus inférieurs à 800 € par mois. 32% sont salariés, 12% bénéficient d'allocations chômage et sont à la recherche d'un emploi, 10% bénéficient de minima sociaux (RMI, API, AAH), les 56% restants sont à la retraite.

Un logement attribué par une commission

Lorsque des logements sont disponibles, au fur et à mesure du départ de leurs occupants, l'attribution des logements vacants est faite par un comité opérationnel d'attribution qui étudie en présence des réservataires les dossiers de demandes de logement.

Ce comité opérationnel d'attribution regroupe, autour d'Adoma, des représentants des principaux partenaires et acteurs du logement social : le service logement et le CCAS de la mairie de Chelles, le Conseil général, le CIL 77, le Conseil régional, les associations, Adoma.

Conformément aux décrets, dans le cadre de l'accueil des personnes immigrées isolées ayant choisi le logement en foyer comme une option de logement à long terme, il n'y a pas de limitation de durée de séjour. Ainsi, les résidents de l'ancien foyer Carnavalet peuvent rester aussi longtemps qu'ils le souhaitent dans la résidence "Geneviève de Gaulle-Anthonioz".

Pour les autres résidents, la durée de séjour au sein de l'établissement est prévue pour un an renouvelable. Cette période permet à ces personnes de se consacrer à leur projet d'insertion, en quête d'un logement pérenne.



Un accompagnement social personnalisé

Un projet social discuté et élaboré avec les partenaires du Comité de Pilotage : Ville de Chelles, Préfecture, DDE, DDASS, CIL 77, ANPEEC, CILPI, Acisé et Adoma.

Entreprise publique de dimension nationale, Adoma est aussi un outil au service des politiques locales de l'habitat social. Elle est à la disposition des élus pour les aider à régler le problème du logement des personnes en difficulté de leurs communes. C'est pourquoi, dans la lutte contre l'exclusion, Adoma s'attache à tisser des liens de proximité forts et durables avec ses partenaires locaux. Ceci de façon à permettre à l'ensemble des résidents d'accéder aux dispositifs de droit commun.

Un projet d'accompagnement social spécifique auprès des ménages doit être mis en place et permettre au nouveau public accueilli de bénéficier d'un soutien dans sa démarche d'insertion au quotidien et notamment d'accéder à un logement pérenne ; d'autre part les résidents âgés issus du foyer de Carnavalet doivent bénéficier d'un accompagnement lié à la problématique du vieillissement.

Des actions d'animation et d'accompagnement social spécifiques seront par conséquent mises en place, ceci en fonction des caractéristiques des résidents :

- **S'agissant des résidents âgés issus du foyer Carnavalet**, Adoma en lien avec les partenaires locaux veillera :
 - à la mise à disposition d'un local pour l'accueil de partenaires assurant l'accompagnement social (médecins, assistantes sociales, kinésithérapeutes...)
 - à la mise en œuvre des services de maintien à domicile.

A ce titre, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) a été mobilisée auprès du Conseil Général en vue d'apporter aux résidents âgés en perte d'autonomie, une aide et une prise en charge pour l'accomplissement des actes de la vie quotidienne (actions d'informations collectives sur la prévention sanitaire et sociale)

Contacts Presse

Claire Jouany
claire.jouany@adoma.fr
Tél : 01 70 36 07 53
Mobile : 06 22 77 30 02

- **S'agissant du nouveau public**, les objectifs des actions d'accompagnement social visent à :
 - redonner ou confirmer une confiance auprès des ménages dans le logement,
 - acquérir les capacités à gérer de façon autonome un logement et d'entretenir de bonnes relations de voisinage,
 - développer ou poursuivre un projet permettant une insertion sociale et professionnelle positive,
 - accéder à un logement durable par la mise en œuvre des démarches nécessaires.

L'accompagnement portera sur la prévention sanitaire, l'insertion sociale et professionnelle, l'accès à un logement durable, l'accès aux droits et fera appel à un opérateur extérieur.

Actuellement un travail de mobilisation des associations spécialisées dans l'insertion par le logement est réalisé par la Mairie de Chelles pour définir le projet d'accompagnement social.

Un bilan de fonctionnement de la résidence sociale à l'issue de la première année permettra d'affiner les modalités de mise en place des actions d'accompagnement social en fonction du peuplement.

Adoma s'appuiera par ailleurs sur une personne chargée de promouvoir et de coordonner les actions, de développer le partenariat et de rechercher les financements.

A ce titre, elle a obtenu en 2008 auprès de la DDASS, une subvention pour l'Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS) de 9 528 € qui permettra de développer une fonction de médiation sociale visant entre autres à assurer les liaisons nécessaires avec les services administratifs et sociaux pour que les résidents puissent bénéficier des services de droit commun.

Cette personne assurera le lien auprès du nouveau public d'une part mais également auprès des résidents âgés issus du foyer Carnavalet.

La gestion : le savoir-faire d'une équipe

Comme dans l'ensemble de nos établissements, la résidence sociale "Geneviève de Gaulle-Anthonioz" est gérée par une équipe locale qui assure aussi la maintenance du patrimoine et l'animation dans la résidence, encadrée par la directrice de l'Agence de Seine-et-Marne.

Une Responsable de Résidence et un Ouvrier de maintenance assurent sur place les missions suivantes :

- entrée administrative des résidents et leurs sorties des logements,
- information du résident entrant sur ses droits et ses obligations,
- constitution des dossiers d'aide à la personne et leur suivi,
- encaissement de la redevance mensuelle,
- médiation dans la résidence en cas de tension,
- sécurité des biens et des personnes,
- écoute des résidents : aide en matière d'information et d'orientation en lien avec les partenaires locaux de l'insertion,

- service d'entretien et de maintenance.

Le financement de l'opération

Dans le cadre des dispositifs instaurés par l'Etat pour le financement du logement social, **Adoma a pu bénéficier du soutien de ses partenaires pour financer cet investissement d'un montant total de 6 477 475 € TTC**, et notamment de la part de l'Etat, de la Caisse des Dépôts & Consignations, du Conseil Régional Ile-de-France, du CIL 77, de l'ANPEEC et de la Ville de Chelles.

Le plan de financement est réparti de la manière suivante :

Dépenses €		Recettes €	
Foncier	413 491	Subvention PLAI (Etat)	742 278
Construction	3 956 265	Prêt CDC	400 000
Actualisations/Révisions	369 081	Prêt complémentaire CDC	600 000
Imprévus	12 589	Prime spécifique Etat	300 000
Frais divers	9 887	Surcharge foncière Etat	124 148
Honoraires	528 103	Surcharge foncière Ville	47 171
Mobilier	126 533	Subvention Conseil Régional	304 056
		Prêt CIL 77	565 930
		Prêt 1/9è ANPEEC	1 688 702
		Fonds Propres	517 131
		Mobilier*	126 533
Total HT en €	5 415 949	Total HT en €	5 415 949
Total TTC en €	6 477 475	Total TTC en €	6 477 475

* Le coût du mobilier d'un montant de 126 533 € H.T. a fait l'objet d'une subvention d'aide à l'équipement mobilier de la part de l'Acisé pour un montant de 68 900 € H.T.

Adoma en Ile-de-France

La région Adoma Ile-de-France comprend huit directions départementales et 21 agences situées dans les huit départements de la région. 655 personnes y travaillent dont 600 dans le réseau d'exploitation.

La région compte à elle seule 32 000 logements soit 45% des logements gérés par l'entreprise. Elle loge 30 881 clients. En 2007, son chiffre d'affaires quittancé s'élevait à 106,30 M €, soit 38,4 % du chiffre d'affaires global.

C'est en 1959, à Argenteuil, qu'Adoma s'implante pour la première fois en Ile-de-France afin d'y accueillir des ouvriers algériens. Aujourd'hui elle est implantée dans 116 communes d'Ile-de-France.

Les 31 934 logements qu'elle gère sont répartis dans 158 résidences dont 60 résidences sociales, 98 établissements traditionnels.

21 immeubles locatifs (522 logements) et 80 pavillons sont également gérés par Adoma Ile-de-France.

Dans le cadre de la déclinaison pour la région Ile-de-France du contrat d'objectifs 2005-2010, signée entre la préfecture d'Ile-de-France et la direction régionale, sont prévues :

- [la réhabilitation ou la reconstruction de 43 établissements](#) situés en Ile-de-France
- [la construction de 10 nouvelles Résidences Sociales](#)
- [la réservation de 4600 logements franciliens](#) pour l'accueil de jeunes de moins de 25 ans en insertion professionnelle.
- [la gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage](#) : en 2008, Adoma Ile-de-France gère les aires d'accueil de Coulommiers (77), Les Mureaux (78), Verrières-le-Buisson (91), La Ville-du-Bois (91), Rosny-sous-Bois (93) et la résidence Les Cerisiers de 57 pavillons pour gens du voyage sédentarisés à Rosny-sous-Bois (93). En Seine-Saint-Denis, Adoma s'est vue confier la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de deux aires d'accueil de gens du voyage de 60 places sur le territoire de Plaine Commune.

Contacts Presse

Claire Jouany
claire.jouany@adoma.fr
Tél : 01 70 36 07 53
Mobile : 06 22 77 30 02

- **l'accueil de demandeurs d'asile** : Adoma gère en Ile-de-France 6 CADA (Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) dans les Yvelines à Gargenville, Les Mureaux, Conflans-Sainte-Honorine, dans le Val d'Oise à Beauchamp, dans l'Essonne à Etampes, dans le Val-de-Marne à Boissy Saint-Léger (94) et 2 AUDA (Accueil d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile) à Dammarie-les-Lys (77) et Ermont (95) soit une capacité totale de 617 places.
- **l'accompagnement des résidents âgés** : en sus des actions liées à l'accompagnement social (santé, aides maintien au domicile, aide administrative...), plusieurs projets expérimentaux sont en cours : la création d'un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) qui ouvrira ses portes fin 2010 à Bobigny (93), et l'adaptation aux problématiques liées au vieillissement avec des aménagements spécifiques dans des unités de vie de chambres de 7,5 m² existantes, dans la résidence « Butte Blanche » à Argenteuil (95) et dans la résidence « Brenu » à Gennevilliers (92).

Par ailleurs, Adoma a ouvert plusieurs Centres d'Accueil d'urgence et de Stabilisation pour les personnes sans abri : dans le Val d'Oise, à Ermont et à Argenteuil, dans l'Essonne à Epinay-sur-Orge, à Saint-Denis en Seine-Saint-Denis, à Serris en Seine-et-Marne, dans les Yvelines à Gargenville, dans le Val-de-Marne à Ivry, à Paris XVIII^e et Paris XVI^e.

Direction Ile-de-France :

Daniel Catalan
Directeur Régional
14, rue de l'Eglise – 75015 Paris
Tél. : 01 70 36 07 50

Contacts Presse

Claire Jouany
 claire.jouany@adoma.fr
 Tél : 01 70 36 07 53
 Mobile : 06 22 77 30 02

Adoma dans le département de la Seine-et-Marne

Adoma est représentée auprès des instances du département de la Seine-et-Marne par une direction départementale située à Dammarie-les-Lys et localement par une agence située à Chelles, qui a en charge la vie quotidienne des établissements : la gestion, la maintenance du patrimoine, mais aussi l'animation et le développement du partenariat.

Elle est présente dans 12 communes du département (Chelles, Coulommiers, Dammarie-les-Lys, Meaux, Mitry Mory, Nanteuil les Meaux, Noisiel, Ozoir la Ferrière, Pontault Combault, Savigny-le-Temple, Torcy, Villeparisis) et se compose d'une équipe de 45 salariés.

Direction départementale :

Donatien Kivouvou
Directeur Départemental
632 avenue Jean Jaurès – 77190 Dammarie les Lys
Tél. : 01 64 10 10 64
e-mail : donatien.kivouvou@adoma.fr

Agence de Seine-et-Marne :

Pascale André
Directrice d'Agence
2-4 rue Gabriel Mortillet – 77500 Chelles
Tél. : 01 53 27 64 71
e-mail : pascale.andre@adoma.fr

1837 logements sont répartis dans 6 foyers traditionnels dont un héberge un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile de 80 places, 4 résidences sociales, 7 pavillons. Elle gère également 1 aire d'accueil pour gens du voyage à Coulommiers et va ouvrir un Centre de stabilisation pour personnes en difficulté à Serris fin février 2009.

Contacts Presse

Claire Jouany
claire.jouany@adoma.fr
Tél : 01 70 36 07 53
Mobile : 06 22 77 30 02

Un patrimoine en pleine rénovation

Quatre des six résidences traditionnelles sont ou vont être en réhabilitation :

- **Villeparisis** : le foyer de 271 chambres est en cours de démolition. En lieu et place, une résidence sociale et une maison-relais totalisant 247 logements tout autonomes du T1 au T4 ouvriront leurs portes en 2010.
- **Dammarie-les-Lys** : la résidence Normandie de 263 chambres sera remplacée en 2010 par deux résidences sociales : une sur le site même de 140 logements autonomes du T1 au T4. Pour compenser la perte de logements due à la réhabilitation, une seconde Résidence Sociale sera construite dans le quartier Montenailles et offrira 143 studios.
- **Chelles** : le foyer Carnavalet de 140 chambres est en cours de restructuration. En 2010, il deviendra une confortable Résidence Sociale de 65 studios.
- **Savigny-le-Temple** : ce foyer de 45 chambres est en cours de réhabilitation et deviendra à terme une Résidence Sociale de 42 studios. Livraison prévue fin 2010.

Des projets de rénovation sont également en cours de montage pour les trois autres résidences traditionnelles.

En avril 2007, Adoma Seine-et-Marne s'est vu confier la gestion de la première aire d'accueil pour gens du voyage de Coulommiers. En décembre 2008, la mairie de Coulommiers a renouvelé sa confiance à l'équipe départementale en reconduisant la convention de gestion pour une durée de 18 mois.

Fin février 2009, un Centre de Stabilisation constitué de 17 chalets accueillera une quarantaine de personnes en situation de précarité. Ces personnes défavorisées seront prises en charge pour leur offrir toutes les chances d'une réinsertion rapide. Ce centre est une installation temporaire prévue pour cinq ans, par convention signée avec le Ministère du Logement.

Contacts Presse

Claire Jouany
claire.jouany@adoma.fr
Tél : 01 70 36 07 53
Mobile : 06 22 77 30 02

Adoma, en bref et en chiffres

- Une société anonyme d'économie mixte avec **quatre principaux actionnaires**:
 - l'Etat (57,1 %)
 - la S.N.I. (28,7 %)
 - le Groupe Caisse d'Epargne Habitat (9.9 %),
 - le groupe Polylogis (4.2 %)
- Un Chiffre d'Affaires de 276,6 millions d'euros en 2007
- Plus de **59 187 résidents** issus de 80 pays différents.
- Un parc de **458 résidences** implantées dans **55 départements**, dont 218 résidences sociales et 4 maisons-relais.
- **2 468 collaborateurs** , dont près de 82 % travaillent en réseau d'exploitation.
- **Un contrat d'objectifs** signé avec l'Etat en 2005 qui couvre la période 2005-2010, définit quatre axes stratégiques :
 - poursuite de la réhabilitation des foyers traditionnels avec adaptations pour les résidents âgés
 - accueil de personnes ayant des difficultés de logement et notamment réservation prioritaire de logements pour les jeunes en insertion professionnelle
 - aménagement et gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage
 - pérennisation des structures d'accueil pour demandeurs d'asile
- **Avec une capacité de plus de 6 000 places, Adoma est le premier opérateur** en termes d'hébergement des demandeurs d'asile : 55 CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile) ainsi que 35 AUDA (Accueil d'Urgence pour Demandeurs d'Asile).
- Depuis avril 2003, Adoma est certifiée ISO 9001 dans le cadre de sa démarche d'amélioration du service rendu à la clientèle.

Adoma
Siège social
42, rue Cambronne - 75740 Paris cedex 15
Tél. 01 40 61 42 00 – Fax 01 45 67 43 33
www.adoma.fr

Pierre Mirabaud
Président Directeur Général

Alain Botton
Directeur Général Délégué

Contacts Presse

Claire Jouany
claire.jouany@adoma.fr
Tél : 01 70 36 07 53
Mobile : 06 22 77 30 02